

École Notre-Dame-du-Rosaire

7660, rue Notre-Dame Ouest
Trois-Rivières (Québec) G9B 1L9

Téléphone : 819-377-4438

Télécopieur : 819-377-4563



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy
Québec



PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024 À 19 H À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

Sont présents :	Madame Audrey Allard	Représentante des parents
	Madame Lyza Frenette	Représentante des parents
	Madame Hélène Gervais	Représentant des parents
	Monsieur Pierre-André Robillard	Représentant des parents
	Madame Mélanie Poirier	Représentante des parents
	Madame Geneviève Miron	Représentante du service de garde
	Madame Allissane Ruiz-Blanchette	Représentante du personnel, enseignante
	Madame Caroline Noël	Représentante du personnel, enseignante
	Madame Geneviève Milot	Représentante du personnel, enseignante

Sont également présentes à la table du conseil d'établissement :

Madame Geneviève Boulanger	Directrice
Madame Mélanie Petitclerc	Directrice adjointe

Est absente :

Madame Chantal Leblanc	Représentante du personnel, enseignante
------------------------	-----------------------------------------

1. Présences et quorum

La directrice de l'école, madame Geneviève Boulanger, ouvre la séance après avoir constaté qu'il y a quorum. La prise de présence est effectuée par madame Geneviève Boulanger.

2. Questions du public

Aucun public

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pierre-André Robillard, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 13 février 2024, tel que présenté.

L'ordre du jour se trouve à l'annexe 2 du présent procès-verbal.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023

079-CE
130224-02

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Hélène Gervais, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023, tel que proposé.

Une copie de ce procès-verbal se trouve à l'annexe 3 du présent procès-verbal.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023

La directrice de l'école fait le suivi sur le projet concernant la cour d'école. Après vérifications auprès du centre de services scolaires, nous devons présenter un projet au CSS pour l'ajout de structures permanentes (paniers de basket, soccer). La démarche nécessite un partenariat avec la ville de Trois-Rivières et c'est la procédure.

La demande officielle a été faite par M. Martin Marineau en décembre. Nous sommes en attente d'une réponse. Lorsque nous aurons la confirmation que c'est accepté, nous irons de l'avant.

7. Correspondance

Courrier adressé au conseil d'établissement
Aucun courrier

Formation des membres du CÉ

La direction présente les fiches 15, 18, 19, 21 et 22 aux membres du conseil d'établissement.

8. Information de la direction

a) Inscription 2024-2025

La direction, Mme Geneviève Boulanger, informe les parents des inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025 en date du 13 février.

Préscolaire 4 ans : 16

Préscolaire 5 ans : 46

1^e année : 38

2^e année : 38

3^e année : 34

4^e année : 37

5^e année : 28

6^e année : 46

Total : 283 élèves

b) Suivi au vécu de l'école

La direction et les membres du personnel présentent les différentes activités vécues à l'école :

- Sortie à Val-Mauricie
- Activités de Noël
- Semaine de la persévérance scolaire
- Début des animations du projet « Culture à l'école »

La direction présente le plan de rattrapage proposé par le ministre. L'aide pédagogique sera déployée dans toutes les classes dès le 19 février.

c) Projet éducatif suivi

La directrice de l'école annonce aux membres du conseil d'établissement que le projet éducatif déposé en décembre est officiellement accepté.

La lettre de confirmation sera placée en pièce jointe du présent procès-verbal.

9. Sujets de discussion

a) Grille-matières 2024-2025

Madame Geneviève Boulanger, directrice, nous informe du projet de grille-matières 2024-2025.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver le temps alloué à chaque matière obligatoire et à option;

CONSIDÉRANT que le personnel de l'école a participé à l'élaboration de la proposition, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école, madame Geneviève Boulanger, directrice;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Geneviève Milot, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la répartition du temps 2023-2024 telle que déposée en annexe 4 au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

b) Consultation des élèves

Les membres du CÉ souhaitent consulter les élèves afin de mieux connaître leurs intérêts pour les jeux lors des récréations et les activités parascolaires. Un sondage maison sera fait et présenté aux élèves d'ici la fin de l'année.

10. Services de garde La Ribambelle

a) Informations générales

Mme Joanie Vincent présente les activités pédagogiques à venir au service de garde. Une sortie à l'UQTR est prévue ainsi que la journée pédagogique maison : « Pantoufle ville ».

11. Affaires diverses

a) Rénovation bibliothèque

La direction annonce que la bibliothèque sera rénovée (peinture et nouveau mobilier). Les travaux débuteront pendant la semaine de relâche. Nous pouvons aller de l'avant dans notre projet grâce à une subvention de 11000\$ offerte par Desjardins.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente Mme Audrey Allard, accueille favorablement la proposition de Lyza Frenette de procéder à la levée de la séance à 20h14.

Audrey Allard
Signature de la présidente

16 avril 2024
Date

Genevieve Bulant
Signature de la secrétaire

16/04/24
Date

Rapport aux membres parents de la déléguée au comité de parents